

ALPTIS

INFOS

BIMESTRIEL – NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1985 – N° 1 – ALPTIS 317 RUE GARIBALDI LYON CEDEX 07

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A PARIS OCTOBRE 85

VOIR PAGE 2

LES CHOIX POUR 1986 M. COUDERT, VICE-PRÉSIDENT

PAGE 1

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS EN PAGE 5

RADIOGRAPHIE DE L'ALPTIS PAGE 6

RENCONTRE AVEC... M^{me} LE PONCIN LAFITTE DIRECTEUR INRPVC A PARIS

PAGE 7

COURRIER DES LECTEURS DERNIÈRE PAGE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A PARIS - OCTOBRE 1985

LES CHOIX POUR 1986

M. COUDERT

RENCONTRE AVEC

M^{me} LE PONCIN LAFITTE



A l'occasion de la sortie de ce nouveau journal, il nous est paru intéressant de rencontrer le vice-président de l'ALPTIS, M. Coudert, afin qu'il nous expose les choix de l'Association, pour 1986.

ALPTIS-INFO : M. COUDERT, par rapport à l'ancienne circulaire d'information, pourquoi voulez-vous réaliser un journal bimestriel. Quel sera son plus ?

M. COUDERT : Le journal doit instaurer un dialogue avec les adhérents. Un trop grand nombre d'entre eux considèrent ALPTIS comme une compagnie d'assurance ou une mutuelle. Il est vital de faire comprendre aux nouveaux adhérents qu'ALPTIS est une véritable association, indépendante, gérée par un conseil d'administration composé de bénévoles élus.

Au plan régional, une vie associative dynamique existe. Beaucoup l'ignorent, ce journal devra contribuer à son développement.

Ses propos seront de cinq natures :

1. Expliquer aux adhérents, les garanties offertes.
2. Evoquer les moyens qu'ALPTIS met en œuvre pour les faire évoluer.
3. Sensibiliser les adhérents aux problèmes de prévoyance.
4. Etre l'écho de la vie associative régionale (comités, forums, dîners-débats).
5. Répondre aux questions des adhérents.

(suite page 5)

L'Assemblée Générale de l'ALPTIS s'est tenue à Paris, le 12 octobre dernier.

400 personnes, venues de toute la France, ont ainsi témoigné de la vitalité de l'association et de l'intérêt qu'elles portent à la protection sociale complémentaire. Quelques adhérents, au nom de leur comité consultatif régional, ont exposé leurs souhaits ou leurs craintes sur divers thèmes, allant de la prévoyance à la prévention médicale.

LA VIE ASSOCIATIVE



La salle de conférences au Centre Chaillot Galliera.

AFFLUENCE RECORD POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ALPTIS A PARIS

Comme chaque année, l'Assemblée Générale de l'ALPTIS a connu un large succès.

Succès quant à la participation des adhérents, mais aussi quant à l'intervention de ses responsables et des délégués des comités régionaux.

M. le Président Chalon, entouré des représentants du Comité Consultatif de l'Ile-de-France ouvre la séance. Il rend hommage à la clairvoyance et à l'obstination du Président d'honneur Régis Mourier, fondateur de l'ALPTIS, voici bientôt 10 ans.

M. Le Landais, Directeur de l'Association, souligne combien il importe de donner à chacun la possibilité de combler au sein de l'organisation de son choix, les insuffisances de la protection sociale obligatoire.

Cette reconnaissance de la prévoyance complémentaire devra être assortie

d'une déductibilité fiscale des cotisations.

Il évoque la difficile mais exaltante mise en place des premiers Comités Consultatifs régionaux et l'indispensable coordination des initiatives des uns et des autres.

Il précise enfin que pour permettre à l'ALPTIS de se consacrer pleinement à sa mission d'animation, de réflexion, d'expression associative, le Conseil d'Administration se prépare à confier à un organisme créé à cet effet, « ALPTIS GESTION », la charge de la part des opérations administratives qu'assure présentement l'Association.

Cet organisme fonctionnera sous le contrôle strict de l'ALPTIS.

L'auditoire applaudit cette intervention et aussi la présentation par Mme Goudard, Trésorière, d'une série de diapositives illustrant l'évolution de l'ALPTIS et

sa situation financière saine.

Les délégués des Comités interviennent successivement et expriment les souhaits et suggestions des adhérents sur de nombreux problèmes.

La diversité des adhérents de l'Association, son implantation nationale, l'ont amenée cette année, à asseoir de façon plus large, sa représentation géographique et professionnelle. Ainsi sur proposition de M. Vuitton, vice-président, le nombre des membres du conseil d'administration a été porté de 20 à 24. La liste des nouveaux élus et membres vous est communiquée ci-joint.

Quitus est donné au conseil d'administration, après l'audition du rapport financier, l'Assemblée générale 1985, s'achève comme à l'accoutumée par les réponses aux questions écrites des adhérents.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 OCTOBRE 1985

NOMBRE D'ADHERENTS PRESENTS OU REPRESENTES	2513
NOMBRE DE VOTANTS	2513
NOMBRE DE NULS	340
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	2173

SONT ELUS DANS L'ORDRE :

HABAUD NICOLE	= 2161
GOUDARD NICOLE	= 2160
CLEMENT J F	= 2156
ACOCA	= 2125
CHUZEVILLE	= 2114
HUET	= 2113
CHEVALLIER	= 2071
LE FUR	= 2059
BRERMANN	= 2046
LAYS	= 2045
GERARD	= 1940

LES ASSESSEURS : *Signatures*

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES POUVOIRS : *Signature*

Nous commençons, en 1986, à mettre en place une variation du montant de la cotisation statutaire en fonction des échéances de paiement. Cette évolution devrait s'accroître au cours des prochaines années. Dès à présent, il y a diminution du montant de la cotisation statutaire pour ceux qui règlent à l'année et d'avance.

	Selon que la cotisation sera réglée au trimestre, au semestre ou à l'année, on aura en 1986 les montants ci-dessous (entre parenthèse la cotisation 1985)		
	au trimestre et d'avance	au semestre et d'avance	à l'année et d'avance
Isolés			
sans médico	14 F (13,50 F)	27 F (27 F)	52 F (54 F)
avec médico	41 F (40 F)	80 F (80 F)	156 F (160 F)
Groupes ouverts professionnels			
sans médico	13 F (12,50 F)	25 F (25 F)	48 F (50 F)
avec médico	38 F (37 F)	74 F (74 F)	144 F (148 F)
Groupes à adhésion obligatoire			
sans médico	12 F (11,50 F)	23 F (23 F)	44 F (46 F)
avec médico	21 F (20 F)	40 F (40 F)	76 F (80 F)



M. Vuitton, vice-président de l'ALPTIS.



Le vote des adhérents.

A l'issue de l'Assemblée Générale 1985, le Conseil d'Administration est passé de 20 à 24 membres. Le 17 octobre, lors de la première réunion du Conseil nouvellement constitué, un bureau a été désigné.

Nous vous communiquons, ci-dessous, le nom des personnes qui l'animent.

MEMBRES DU BUREAU

André Chalon, Président, Expert-comptable à la retraite, à Lyon.

J.-François Clément, Vice-président, Conseil Juridique et Fiscal, à Lyon.

Georges Coudert, Vice-président, Géomètre expert, à Lyon.

Georges Vuitton, Vice-président, Agent immobilier, à Lyon.

Hélène Leiser, Vice-présidente, sans profession, à Bordeaux.

Nicole Goudard, Trésorière, Expert comptable, à Lyon.

Jacky Darne, Trésorier adjoint, Expert comptable, à Lyon.

Henri Chavot, Secrétaire, Kinésithérapeute, à Saint-Etienne.

Henri Guillermin, Secrétaire adjoint, Chirurgien-dentiste, à Lyon.

NOUVEAUX ÉLUS

Confirmation des cooptations de **Nicole Goudard**, expert-comptable à Villeurbanne.

Nicole Magaud, médecin à Grenoble.

Election de **Marie-France Acoca**, épouse de médecin à Vitry.

Simone Huét, ingénieur en gestion administrative à Paris.

Guy Broermann, artisan menuisier à Montpellier.

J.-François Chevallier, architecte à Chamonix.

Marc Legrand, avocat à Paris.

Réélection de **Marthe Lays**, épouse d'artisan à Lyon.

Bernard Chuzeville, opticien à Lyon.

J.-François Clément, conseil juridique à Lyon.

J.-Claude Le Fur, architecte à Nantes.

LES INTERVENTIONS DES COMITÉS



MIDI-PYRÉNÉES :

Mme Maurin évoque le problème de l'information des adhérents dans une structure déjà importante.

Elle aborde également la nécessaire ouverture vers l'extérieur et le « développement de l'image de l'association ».



BRETAGNE :

Mme Flattres évoque successivement l'insuffisance de la protection sociale obligatoire et les inégalités qu'elle laisse subsister. Elle aborde ensuite le fonctionnement de la garantie médico-chirurgicale avec franchise annuelle familiale de remboursement et diminution des cotisations.



PAYS DE LOIRE :

M. Le Fur brosse un état de l'injustice fiscale qu'est la non-déductibilité fiscale des cotisations des régimes complémentaires.

Il propose de questionner le gouvernement, à travers la représentation nationale.

Tous à vos plumes !

ALPTIS



NORD :

M. Dupont analyse le problème du tiers payant, et l'irresponsabilisation qu'il entraîne. Les difficultés économiques et la concurrence, nécessitent une pratique mesurée. Il faut informer de la possibilité du tiers payant, mais aussi du surcoût de gestion qu'il génère.



PROVENCE :

Répondant à la question : « Comment responsabiliser ? », M. Bianchi évoque la prévention médicale ; il faut participer aux grandes campagnes nationales, offrir des bilans de santé, et même, suggère-t-il, créer une fondation. Vaste programme !



LANGUEDOC :

Face au risque de l'incapacité, le travailleur indépendant ne peut généralement pas évaluer son besoin d'indemnités journalières, nous dit M. Grappin. Le besoin est à la fois alimentaire, de couverture des frais fixes, mais aussi de compensation de la perte de clientèle. Seuls, les deux premiers semblent pouvoir être satisfaits.



AQUITAINE :

M. Durand fait le bilan des 4 années de relations avec le tissu associatif ; relations difficiles car les vocations de chaque association sont très différentes.

« Mais il est indispensable de conserver l'esprit associatif de solidarité qui nous anime » dit-il.



BOURGOGNE :

M. Laurent souhaite que les comités demeurent un relais entre les adhérents et le conseil.

Leur nombre doit être accru, afin de permettre à chaque adhérent, quelle que soit sa région de pouvoir participer à ses activités.

En outre, la possibilité d'une élection de délégués régionaux serait à envisager.



Siège social :

ALPTIS
317, rue Garibaldi, 69007 Lyon
Tél. 78.58.62.49

Bureau méditerranéen :
38, boulevard Périer, 13008 Marseille
Tél. 91.53.26.00

Bureau du sud-ouest :
139, boulevard du Pdt-Wilson,
33000 Bordeaux
Tél. 56.02.27.57

Bureau d'Ile-de-France :
106, rue d'Amsterdam, 75009 Paris
Tél. (1) 45.26.34.90

CHOIX POUR 1986

(suite de la page 1)

A.I. : Vous souhaitez instaurer un véritable dialogue entre les adhérents ; cette originalité est-elle la seule qui caractérise ALPTIS ?

M. COUDERT : Non, car si le dialogue est une originalité, la structure associative en matière de protection sociale est innovatrice.

ALPTIS a, en cela, une démarche originale. Les adhérents prennent conscience des problèmes de chacun en matière de protection sociale, définissent leurs besoins. Les compagnies du secteur concurrentiel qui assurent ALPTIS sont interpellées et nous leur demandons d'étudier des produits en fonction de ces besoins.

Ainsi, notre association est un véritable interface entre les adhérents et les compagnies. L'adhérent doit avoir le sentiment d'être, par l'intermédiaire de l'ALPTIS, un interlocuteur écouté des compagnies.

Il doit savoir que l'association ne défend que ses intérêts, et que le produit des cotisations perçues sert uniquement à alimenter une structure qui est là pour dialoguer avec lui, et lui rendre le meilleur service, au meilleur coût.

A.I. : Il existe pourtant d'autres associations dans le monde de l'assurance, quelles différences y a-t-il avec ALPTIS ?

M. COUDERT : ALPTIS a toujours été, depuis son émancipation de l'Association Lyonnaise de Prévoyance en 1976, une association indépendante, contrairement à certaines qui sont l'émanation de compagnies d'assurance, ou de cabinets de courtage. Dans sa vocation, ALPTIS tend à intensifier ses efforts pour se rapprocher d'associations ayant des buts similaires, même dans des domaines différents, tel le tourisme.

Son indépendance l'autorise à penser qu'elle est une forme moderne de consumérisme en matière de protection sociale.

A.I. : Comment comptez-vous développer cette équation : adhérents ALPTIS = consommateurs responsables ?

M. COUDERT : En effet, le sentiment de responsabilisation des adhérents doit être un de nos soucis majeurs.

Dans certaines de nos garanties, des dispositifs incitatifs (franchise en médico ; augmentation des capitaux décès en EC/PL, pour les non-fumeurs) ont été créés.

Ils contribuent à responsabiliser l'adhérent soit en favorisant ceux qui font acte de prévoyance, ou ceux qui, conscients

du coût de la santé, choisissent de prendre à leur charge, les premiers frais de leur consommation annuelle de santé.

Nos observations concernant le tiers payant en pharmacie (qui ne peut faire l'avance de ses soins pendant 8 jours, délai de remboursement d'ALPTIS) procède du même raisonnement.

A.I. : Au cours de l'assemblée générale, un certain nombre de comités consultatifs sont intervenus, pour exposer les réflexions de leurs membres sur divers sujets liés à la prévoyance, ou à la prévention médicale. Quels enseignements en tirez-vous ?

M. COUDERT : L'ensemble des interventions ont été très positives ; elles sont la preuve de notre caractère associatif.

Il faudra développer ce style de réflexions. Le journal sera le support à l'instauration de ce dialogue entre tous. A ce propos, quelques réflexions me viennent à l'esprit.

— Les comités consultatifs, au nombre de 12 actuellement sont un plus, pour l'association comme pour l'adhérent.

Outre leur rôle d'animateur régional de l'association, chaque comité a, pour objectif, d'être un relais efficace entre le siège et les adhérents, être un lieu privilégié d'expression de leurs besoins.

— Les problèmes liés à l'hygiène de vie doivent être abordés, sans pour autant dévier vers « la prévention aiguë » tant à la mode actuellement.

La prévention n'est pas toujours chiffrable, et deux écueils doivent être évités : la surmédicalisation et l'automédication.

De plus, la vocation de notre association est liée à la prévoyance, plus qu'à la prévention.

Enfin, l'ALPTIS ne saurait être un groupe de pression. Dans le cas de la déductibilité fiscale des cotisations, l'association doit refléter l'opinion de ses adhérents, mais ne peut aller au-delà.

En fait, ce problème dépasse le cadre purement fiscal. C'est celui du travailleur indépendant dans une société qui se préoccupe plus des grandes entreprises. La défense du statut des indépendants appartient en premier lieu aux syndicats professionnels.

A.I. : En conclusion, Monsieur Coudert, quelle réflexion souhaitez-vous voir aborder en 1986, par les adhérents de l'ALPTIS ?

M. COUDERT : Les grands médias s'intéressent peu à la prévoyance et à l'avenir de la protection sociale. Pourtant, demain, il faudra trouver des réponses à ces problèmes.

A nous, aujourd'hui, d'apporter à l'édification de cet avenir, toute la richesse de la diversité des opinions de nos adhérents, et de contribuer ainsi à l'amélioration de la vie.

DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS DES COMITÉS

L'ordre du jour de chacune de ces réunions comportera entre autres thèmes, les aménagements apportés en 1986, aux garanties offertes par ALPTIS.

PARIS : Le 18 novembre 1985, à 19 h 30.
Bureau ALPTIS, 106, rue d'Amsterdam, 75009 Paris.

LILLE : La date de la prochaine réunion vous sera communiquée ultérieurement.

MONTPELLIER : Le 19 novembre 1985, à 19 h 30.
Hôtel Frantel, avenue du Polygone, 34000 Montpellier.

BORDEAUX : Le 19 novembre 1985, à 20 h.
Bureau ALPTIS, 139, boulevard Pdt-Wilson, 33000 Bordeaux.

MARSEILLE : Le 26 novembre 1985, à 20 h.
Bureau ALPTIS, 38, boulevard Périer, 13008 Marseille.

TOULOUSE : Le 2 décembre 1985, à 19 h 30.
Maison des Associations, 17 bis, rue des Salinques.

NANTES : Le 6 décembre 1985, à 19 h 30.
Hôtel Frantel, Ile Beaulieu, 44000 Nantes.

RENNES : Le 9 décembre 1985, à 19 h 30.
Hôtel Frantel, place du Colombier, 35100 Rennes.

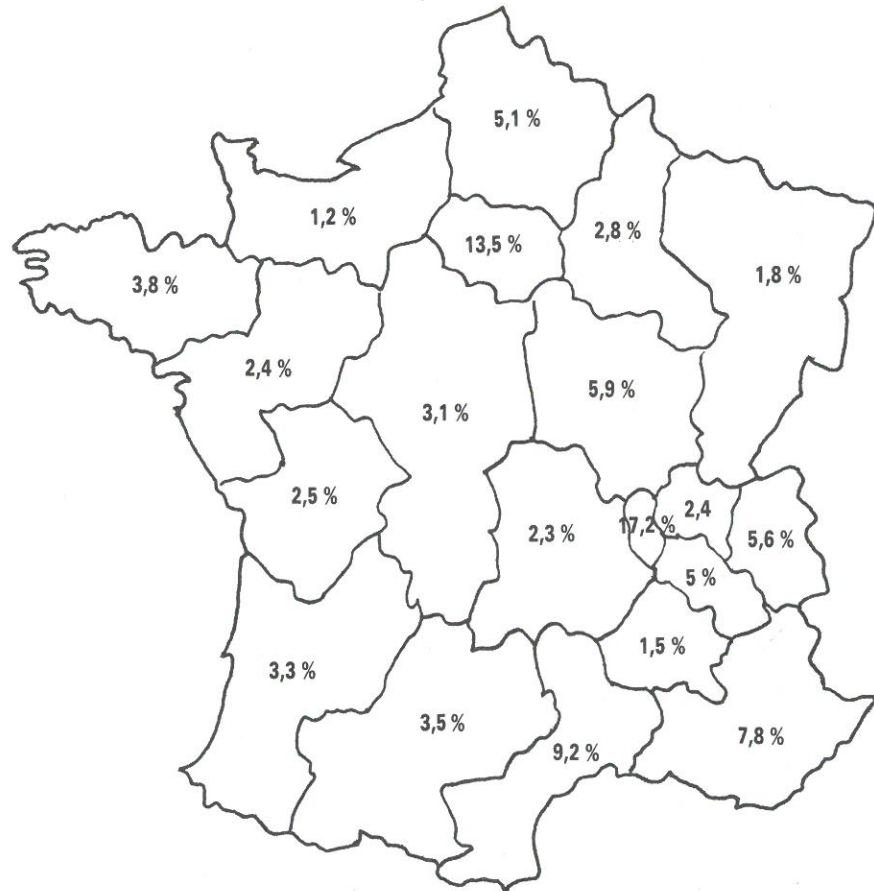
GRENOBLE : Le 10 décembre 1985, à 20 h.
Maison des Associations, 2, rue Berthe-de-Boissieux, 38000 Grenoble.

DIJON : Le 12 décembre 1985, à 19 h 30.
Village Hôtel, 15, avenue Albert-1^{er}, 21000 Dijon.

ANNECY : Le 17 décembre 1985, à 19 h 30.
Hôtel Ibis, 12, rue de la Gare, 74000 Annecy.

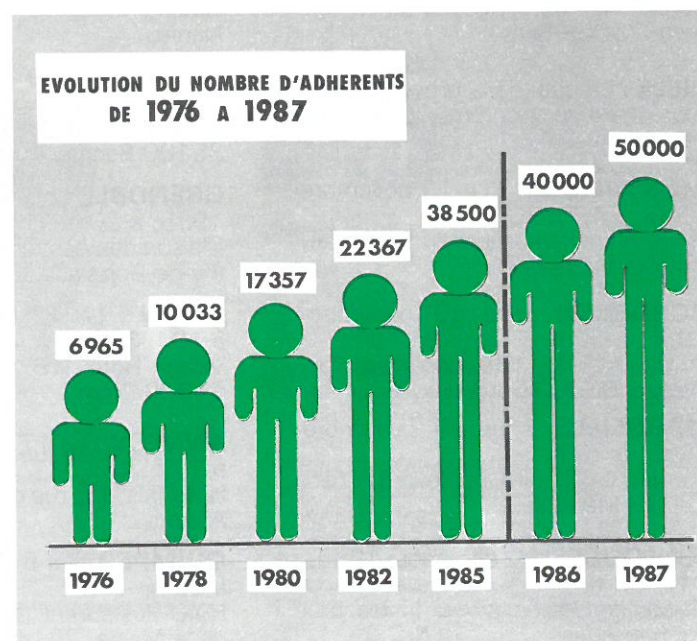
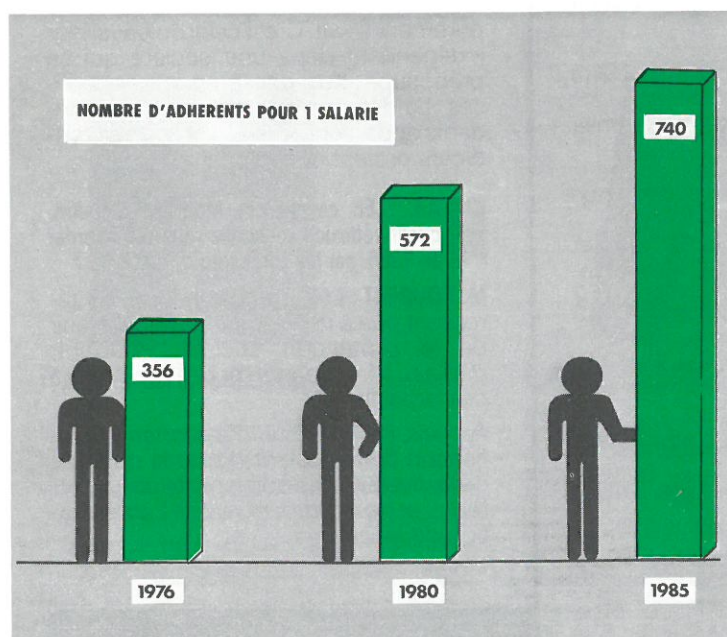
QUIMPER : Le 5 décembre 1985, à 20 h.
Hôtel-Restaurant de la Place, place de la Mairie, 29142 Le Faou.

RADIOSCOPIE DE L'ALPTIS



Augmentation des effectifs
sans inflation de la structure.

Une croissance régulière et soutenue qui,
chaque année, s'amplifie.



RENCONTRE AVEC...

Dans chaque numéro, nous évoquerons avec une personnalité du monde social, médical, un problème lié à la prévoyance ou à la prévention. Au moment où va se tenir à Lyon, un important forum sur le vieillissement, nous avons rencontré Mme Le Poncin Lafitte, psychologue, docteur ès sciences, directeur de l'Institut National pour la Prévention du Vieillessement Cérébral.

Au-delà des idées reçues et des remèdes de bonne femme, les chercheurs de l'Institut ont mis au point, une méthode scientifique, non médicale.

Une seule condition ; muscler votre cerveau. Après l'hygiène de vie alimentaire, physique, allons-nous vers une hygiène cérébrale ?

Une couverture géographique nationale.

Mme LE PONCIN LAFITTE Le vieillissement cérébral : mythe ou réalité



ALPTIS-INFO : Mme Le Poncin, quel est le rôle de l'INRPVC, que vous dirigez ?

Mme LE PONCIN : L'Institut est au service de tous, pour leur problème de vieillissement cérébral ; à la fois institut de recherche et de suivi médical.

Pour une cotisation annuelle, en 1985 de 280 F, chaque membre se voit offrir un bilan de ressources cérébrales. Il consiste en une action de dépistage et de thérapeutique précoce, de préférence, il doit être effectué vers la cinquantaine, alors même que les personnes sont en bonne santé ; à cet âge, on décèle souvent de petites pertes de mémoires, des fatigues cérébrales.

Le but du B.R.C. est le diagnostic de la détérioration cérébrale précoce.

Si le B.R.C. est normal, l'Institut fera de la prévention, à l'aide de la méthode gym cerveau. Sur les 1 500 personnes consultées depuis le début de l'année, 20 % ont des troubles, tels des pertes d'attention, des manques de vigilance. On les renvoie vers leur médecin pour une prise en charge thérapeutique.

72 % ne présentent aucune anomalie cérébrale. Pour 8 % des personnes, il y a un risque, souvent latent, qui se réalisera dans l'année ou les deux ans à venir.

La consultation d'un neurologue est vivement conseillée pour un bilan approfondi.

Si la maladie cérébrale est décelée très tôt, on a des batteries thérapeutiques, et on peut agir pour retarder son évolution, voire la stabiliser.

L'objectif étant d'éviter à une personne de devenir grabataire à l'hôpital, coupée des siens.

A.I. : Comment expliquez-vous le vieillissement cérébral ?

Mme LE PONCIN : C'est avant tout un problème social, qui se manifeste essentiellement chez les personnes âgées, mais aussi se développe à l'âge de la retraite, voire chez certains jeunes désespérés.

En effet, seul 1/5 des cellules nerveuses du cerveau, les neurones, sont utilisées par tout individu. Si celles-ci ne sont pas quotidiennement stimulées, elles dégénèrent et meurent faute de n'être plus sollicitées.

Et c'est ensuite, un cercle vicieux : plus de sollicitation, plus d'intérêt au monde extérieur, repli sur soi-même, de moins en moins d'activités cérébrales.

A.I. : Quel est l'intérêt de gym cerveau ?

Mme LE PONCIN : C'est une méthode scientifique, non médicale, donc totalement inoffensive, qui s'applique à 92 % des cas, non affectés par un vieillissement dû à une maladie dégénérative. Cette méthode, mise au point depuis 5 ans, se compose de dix tests, et doit toujours être pratiquée en groupe, d'une dizaine de personnes, sous le contrôle d'un psychologue agréé par l'Institut.

La méthode est dispensée sur quatre séances consécutives d'une heure par semaine, et consiste en plusieurs séries d'exercices tendant à rétablir les fonctions cérébrales, sensorielles, psychomotrices, cognitives (mémoire, attention, vigilance, concentration) en stimulant et en activant le cerveau. 20 % de la méthode correspondent à un réapprentissage des moyens pour se souvenir.

A.I. : Quels sont les résultats de cette méthode ?

Mme LE PONCIN : Ils vont au-delà de nos espérances, car les participants découvrent leur potentiel d'action ; ils comprennent qu'ils sont les déterminants de leur vieillesse, que le vieillissement n'est pas une maladie, que des plus jeunes peuvent avoir un vieillissement cérébral

plus avancé. Conscients de leur potentiel, ils peuvent réactiver leur cerveau.

Dans cinq ans, les résultats actuels étant informatisés, on pourra comparer le pourcentage de personnes atteintes de maladies dégénératives entre celles qui auront pratiqué gym cerveau, et les autres.

A.I. : Existe-t-il un remède miracle ?

Mme LE PONCIN : Non, le vieillissement au niveau cérébral est un phénomène normal de l'évolution de l'être humain. S'il existe des possibilités de lifting de la peau, il ne peut y avoir de rajeunissement du cerveau, quels que soit les procédés employés, qui font en outre toujours intervenir des produits pharmacologiques, dont on ne connaît pas toujours l'effet.

Pour les personnes atteintes de maladies dégénératives, l'espoir réside depuis deux ans dans la possibilité émise par les scientifiques dynamiciens, de faire travailler une partie des 4/5 des neurones inactifs du cerveau, pour venir en remplacement des neurones atteints par la tumeur.

A.I. : Quel est l'avenir de l'INRPVC ?

Mme LE PONCIN : Développer la notion d'hygiène cérébrale, par une information auprès des médecins, pour éviter une surmédicalisation de la personne âgée, auprès des citoyens, pour diminuer l'automédication, auprès des entreprises, afin que le B.R.C. soit utilisé l'année qui précède la retraite.

Enfin, créer une sémiologie du vieillissement, et contribuer à l'effort d'économie des coûts de santé en apportant une meilleure connaissance des médicaments.

Pour de plus amples renseignements :

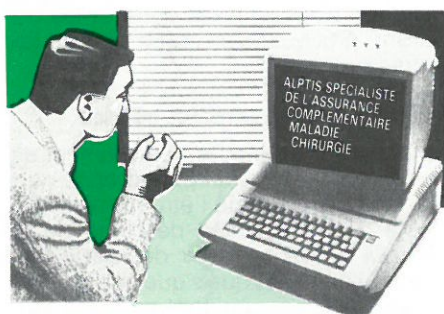
Hôpital Bicêtre, 94270 Le Kremlin-Bicêtre. Tél. (1) 46.71.22.07.

— Ouverture d'antennes régionales à Perpignan, Nyons et Rouen. 14 antennes sont prévues en 1986.

Un peu plus de 1 400 adhérents ont répondu au questionnaire joint à la convocation de l'Assemblée générale.

La majorité d'entre eux placent en tête des rubriques qu'ils souhaitent trouver dans la circulaire d'information :

- des explications concernant les garanties ;
- des informations concernant l'avenir de la protection sociale ;
- le courrier des lecteurs ;
- des échos concernant la vie de l'Association et des comités régionaux ;
- des informations concernant la prévention.



Les progrès de la médecine ont eu des effets considérables sur la durée de vie. N'envisagez-vous pas de reculer l'âge limite pour adhérer à la garantie médico-chirurgicale, par exemple, 70 ou 75 ans au lieu de 65 ans actuellement en réservant cette possibilité aux personnes âgées en bonne santé.

L'une des originalités de notre complémentaire médico-chirurgicale est que chaque adhérent conservera toujours l'âge qui est le sien à l'adhésion.

Nous privilégions ainsi volontairement ceux qui adhèrent de bonne heure faisant acte de prévoyance.

La solution nous paraît être, comme le préconise un rapport de « l'Inspection des Affaires Sociales », qu'aucun adhérent de plus de 60 ans ou de plus de 65 ans à une complémentaire Médico-chirurgicale, ne puisse être exclu en raison de son âge ou de son départ en retraite.

ALPTIS

Directeur de la publication :
Le Vice-Président : Georges Vuitton

Rédaction : ALPTIS
Tél. 78.58.62.49

Maquette-type et illustrations : Pierre Parente

Photos : Colette Morin

Composition Impression : Comimprim, 69002 Lyon

Dépôt légal : novembre 1985, n° 1026

Où en est le tiers payant pharmacie ?

Actuellement, les adhérents ALPTIS de quelques régions en bénéficient déjà. Dans d'autres départements, les choses se mettent en place. La carte santé-Pharma va du reste consacrer la généralisation du système.

Notre conseil d'administration a demandé que le nécessaire soit fait, tout en regrettant ce qu'il considère comme un facteur de surconsommation.

A nos yeux, le tiers payant pharmaceutique ne se justifie que pour les économiquement faibles, les bénéficiaires de l'aide sociale, voire les grands malades (et là-dessus, tout le monde serait d'accord).

Il ne nous paraît pas logique d'appeler en même temps les assurés à un comportement plus responsable et de créer les conditions de l'irresponsabilité.

C'est tout le problème de l'avenir de la protection sociale.

C'est aussi tout le problème de l'avenir et de l'évolution de la profession pharmaceutique !

Pourquoi les indemnités journalières que vous proposez en cas de maladie ou d'accident sont-elles versées seulement à partir du 31^e jour ? Il faudrait qu'elles le soient beaucoup plus tôt !

En prenant connaissance des aménagements prévus pour 1986, vous noterez que nous avons plusieurs formules d'indemnités journalières qui peuvent être servies à partir du 16^e jour, du 8^e jour, du 5^e jour, ou du 1^{er} jour.

Mais c'est vrai qu'à nos yeux, ce qu'il faut couvrir en priorité, c'est l'incapacité de travailler qui se prolonge, et qui, se transformant en infirmité permanente, empêche toute reprise véritable d'activité.

La maladie grave ou l'accident, cela n'arrive pas qu'aux autres !

Vous avez institué en 1985, un système avec une franchise familiale annuelle de remboursement facultative pour les premières dépenses, accompagnée d'une réduction presque correspondante de la cotisation. Pensez-vous persévérer en 1986 ?

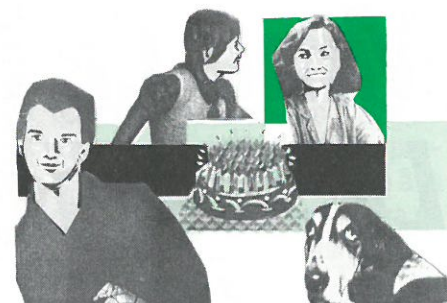
Oui, nous proposerons à ceux que cela intéresse, une franchise annuelle de 15 % à 30 % avec une réduction correspondante des cotisations.

Et la retraite complémentaire ?

Si la retraite complémentaire est facultative, elle ne peut se concevoir que basée sur la capitalisation.

D'énormes progrès ont été accomplis ces dernières années. Il existe aujourd'hui sur le marché, de nombreux organismes qui offrent des formules à cet égard, tout à fait performantes.

Les « forums de la retraite » qui se multiplient, portent témoignage des résultats obtenus. Nous ne pourrions mieux faire.



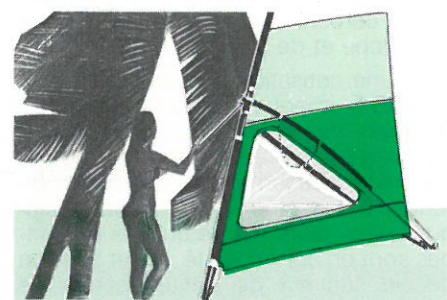
Vous devriez offrir toutes les autres assurances : multirisque habitation, automobile, etc. !

En l'état actuel, ce n'est pas la vocation de l'association telle que nos statuts la définissent.

Nous pensons que dans le domaine des « assurances de personne » qui est le nôtre, nous avons à faire œuvre utile en adaptant les garanties à l'évolution des besoins de nos adhérents, en imaginant avec leur concours, des formules et des solutions toujours améliorées.

Diversification ou spécialisation ? C'est affaire de stratégie. Cela dépend aussi du but poursuivi !

Etre plus pointu pour une couverture particulière ou donner à chacun la possibilité de regrouper toutes ses assurances ? C'est le rôle des assureurs conseils qui font leur métier d'inscrire à ALPTIS, leurs clients pour la protection familiale, puis de choisir pour leur complément de retraite, tel autre organisme performant, et encore un troisième pour leur assurance automobile ou incendie, et d'en changer quand il le faut.



Que proposez-vous en matière de centres de vacances ?

ALPTIS ne possède pas de Centres de vacances. Jusqu'à maintenant, elle a consacré tous ses efforts à l'amélioration des garanties prévoyance offertes au choix de ses adhérents, estimant qu'il y a des organismes spécialisés tout à fait compétents en matière de tourisme social.

L'Association Renouveau, vers laquelle nous dirigeons nos adhérents en est un parmi d'autres. Il serait bien que ceux qui sont allés dans les Centres « Renouveau », nous écrivent ce qu'ils en pensent.

Nous avons jugé préférable de nous spécialiser plutôt que de toucher à tout, mais en définitive comme toujours, c'est aux adhérents d'en décider. La discussion est donc ouverte !...